## FICHE DE SUIVI FINANCIER: IRLANDE - CORK - GALWAY

**IMPUTATION: AP VOSVIS 0VOY0IRLA** 

Classes	1ère S3	DESTINATION	Irlande - Cork - Galway		ACOMPTES			IMPUTATION BUDGETAIRE	
		DATES	Départ	17/03/17	Dates	Montants	TOTAL	Domaine	VOSVIS
Nom de l'enseignant responsable	M. COQUARD		Retour	24/03/17	07/11/16	70,00 €	70,00 €	Activité	0VOY0IRLA
		PARTICIPANTS	Elèves	34			70,00 €	COMPTES	CLASSE 4
Acte C.A. n°	1/36		Accomp.	3			70,00 €	2016	
Type de projet	Voyage clé en main	PARTICIPATION	ON FAMILLES	70,00 €	TOTAL		70,00 €	2017	

DEPENSES					RECETTES						
NATURE DE LA DEPENSE	COMPTE	MANDATS	PREVISIONS	REALISATIONS		FINANCEURS	COMPTE	ORDRES DE	PREVISIONS	REALISATIONS	
	COMPTE			2016	2017	FINANCEURS	COMPTE	RECETTES	PHEVIOIDINS	2016	2017
						SUBVENTIONS DIVERSES					
Transports 6	6245					Etat	7411				
	02.0					Région	7442		13 919,60 €		
						Département	7443				
Hébergements 6285						Commune / Groupements	7444				
	6295					Union européenne	7446				
	0203					Organismes internationaux	7447				
						Autres	7448				
Entrées (musées,						DONS ET LEGS					
	6284				Association de parents	7468					
						M.D.L / F.S.E	7468		500,00 €		
Sous traitance du		17 797,00 €			Autres	7481		830,00 €			
voyage 6113						PARTICIPATION DES FAMILLES					
Frais divers (tél.,						34 X 70,00 €	7067		2 380,00 €		
timbres, etc)						BUDGET ETABLISS	SEMENT **	-			
Divers (régie, etc)			1 000,00 €			Assurance annulation	Fonds de roulement		1 290,40 €		
Assurance annulation	616		333,00 €			Participation accompagnateurs	Fonds de roulement		210,00 €		
SOUS-TOTAL DEPENSES 19 130,		19 130,00 €	0,00€	0,00€	SOUS-1	TOTAL RECETTI	ES	19 130,00 €	0,00€	0,00€	
TOTAL DEPENSES		19 130,00 €	0,00 €		TOTAL RECETTES		19 130,00 €	0,00 €			

REMBOURSEMENT	0,00 € / ELEVE
Reliquat classe 4	0,00 €
Coût prévisionnel par person	nne 517,03€

<sup>\*\*</sup> Ces participations ne font pas l'objet d'un ordre de recettes spécifique, dès lors que leur financement est assuré par la dotation globale de fonctionnement ou le fonds de roulement mais figurent à titre indicatif afin d'équilibrer le budget.

## \* Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement :

- A signer tout contrat ou convention en lien direct avec le voyage ou la sortie ;
- A accepter tout don ou legs en lien direct avec le voyage ou la sortie ;
- A percevoir la participation des familles ;
- A arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou annulation du voyage ;
- A autoriser l'Agent comptable à encaisser la participation des familles.

REGIES ET MANDATS D'ENCAISSE					
Mandataire régisseur	M. COQUARD François				
Régisseur temporaire	M. COQUARD François				
Suppléant	M. RICARD Eric				
Montant	1 000,00 €				

Document mis à jour le 28/12/2016

Le Chef d'établissement,